



Chèque non affecté pour solder un crédit personnel

Par **Babe30**, le **28/03/2018** à **18:25**

Bonjour,

En mars 2014 j'ai fait un rachat de crédit à la société générale afin de solder un crédit à la consommation que j'avais au crédit agricole. Bref, surprise aujourd'hui je reçois une lettre du crédit agricole me disant que je suis à découvert et en plus mon crédit n'est pas soldé. Je précise que la SG avait bien demandé à solder le crédit et que je n'ai jamais reçu un courrier de la part du crédit agricole avant ce jour.

Merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **28/03/2018** à **20:32**

Bsr,

C'est simple, vous demandez à la SG les écritures de l'époque, ou une attestation justifiant le remboursement qu'ils ont adressé au CA, puis vous les communisuez au CA.

Etes vous certain que cela s'est fait par chèque de banque ?

Par **Babe30**, le **29/03/2018** à **03:36**

Merci pour votre reponse,

Oui j'ai fourni la photocopie du cheque de banque, le courrier de la banque qui demande le remboursement du prêt.

Malgré cela ils ne veulent rien faire..... ils me disent que j'avais un découvert à ce moment là (300€) pourtant la SG a bien demandé la somme globale + découvert....

Il me semble qu'il y a une loi concernant les chèques affectés qu'il n'était pas possible que la banque retire de ce chèque les découverts etc...mais je ne m'en souviens plus

Merci pour vos reponses

Par **Babe30**, le **29/03/2018** à **06:55**

Tapez votre texte ici pour répondre ...Ben plus j'ai les frais de tenue du compte, les

assurances liées au crédit etc